

Nîmes : l'indemnisation des sinistres

par Pascale JEZ

En 1988, la procédure d'indemnisation des dommages causés par les catastrophes naturelles a démontré, une nouvelle fois, son incontestable utilité, notamment lors du sinistre de Nîmes. L'exercice 1988 (vu au 31 mai 1989) enregistre un nombre record d'inondations tant par rapport aux autres événements que par rapport aux années précédentes, comme en témoigne le tableau suivant :

9 500 dossiers-sinistres "automobile" d'un coût moyen de 12 100 francs. Le coût total des indemnités versées au titre de cet événement n'est pas encore définitivement fixé. Cependant, il n'est pas exagéré d'évaluer le montant brut de ce cataclysme à 4 milliards de francs (y compris les travaux d'infrastructure à la charge des collectivités publiques), tandis que l'évaluation des indemnisations versées par l'assurance approche 1,9 mil-

d'une catastrophe de grande ampleur qui se déclencherait la nuit.

Une surveillance appropriée aurait cependant été justifiée par les expériences passées montrant que la région du Gard est souvent le siège de phénomènes orageux importants : d'une part, l'histoire de la ville enseigne qu'elle a été ravagée au moins à quatre reprises par des phénomènes semblables à celui d'octobre 1988 (1403, 1557,

TYPE D'ÉVÉNEMENT	82/83	1984	1985	1986	1987	1988	TOTAL	
							Nombre	%
Inondations	315	117	93	129	176	328	1 158	85,4
Autres événements	76	26	18	15	20	43	198	14,6
TOTAL	391	143	111	144	196	371	1 356	100

Les inondations ont touché près de 2 832 communes sur un total de 2 984 communes sinistrées toutes causes confondues. En 1982/1983, le coût estimé de ce type de dommages avait atteint 1,5 milliard de francs ; il approchera sans doute 2,6 milliards de francs en 1988, notamment en raison de crues importantes en début d'année et de l'inondation particulièrement grave survenue à Nîmes, le 3 octobre. L'orage qui a éclaté sur la ville de Nîmes le 3 octobre 1988 entre 7 et 13 heures, a été d'une violence exceptionnelle attestée par les examens de pluviométrie. Durant cette période de 6 heures, la Météorologie Nationale a relevé une hauteur d'eau de 228 millimètres, alors qu'il tombe 135 millimètres d'eau en moyenne pendant le mois d'octobre. L'intensité exceptionnelle de cet événement se traduit également par son bilan catastrophique : 9 morts ; 45 000 sinistrés ; 4 000 personnes en chômage technique ; importants dommages matériels causés à 9 500 véhicules et 3 550 entreprises commerciales ; très nombreux logements gravement sinistrés.

Au niveau de l'assurance, on estime à ce jour que plus de 26 000 dossiers sinistres "dommages aux biens" ont été ouverts, avec un coût moyen considérable d'environ 67 000 francs, auxquels il convient d'ajouter

liards de francs. Sur ce montant, la Caisse Centrale de Réassurance a réglé 800 millions de francs. La soudaineté, la violence et l'ampleur de cette catastrophe, attestées par l'ensemble des éléments chiffrés ci-dessus, montrent que la prévention contre ce phénomène - oeuvre de longue haleine - ne pouvait être rapidement mise en place. Il est cependant permis de se demander si de simples mesures d'alerte auraient pu en atténuer les conséquences.

La catastrophe du Grand Bornand (juillet 1987) qui a coûté la vie à 23 campeurs avait déjà montré qu'un message d'alerte aurait permis aux estivants d'évacuer la zone dangereuse en temps utile. La formation d'un cumulonimbus aussi important que celui qui stationnait au-dessus de Nîmes le 3 octobre 1988 a duré, selon les experts, au moins quatre heures. Des renseignements nécessaires à la diffusion de messages d'alerte destinés aux habitants des bas quartiers les plus exposés auraient pu être obtenus de la station météorologique de l'aéroport de Nîmes, encore que leur exploitation eût été sans nul doute assez malaisée en raison de l'heure matinale du début de la catastrophe. Cet exemple montre d'ailleurs la difficulté de toute action immédiate ayant pour objet de limiter les effets

1868, 1958, ce dernier événement touchant toute la vallée du Gard) ; d'autre part, des statistiques plus récentes, établies depuis août 1982, confirment, s'il en était besoin, que cette région présente une fréquence de sinistralité sensiblement supérieure à la moyenne : on relève, sur une période de 6 ans, 9 événements importants dont 8 inondations.

Consciente que les mesures de prévention ne sont réellement efficaces qu'à compter du moment où la conscience collective de l'existence du risque est acquise, la CCR a décidé de favoriser cette prise de conscience en offrant aux élus locaux de participer à un concours annuel organisé par la Fondation Nationale pour la prévention des risques naturels (1) qu'elle a créée à cet effet en 1987. Depuis cette date, parmi les six communes primées, trois l'ont été en raison de leur action pour faire face aux risques d'inondations : Nancy en 1987, Auch en 1988, Brives Charensac en 1989. Une chance que pourrait peut-être saisir Nîmes dans les années à venir...

Pascale JEZ
Fondation Nationale pour la
Prévention des Risques Naturels